

"2A R26"

Société par Actions Simplifiée au Capital de : 1.000 Euros
Siège à : 26120 MALISSARD – 11 rue des Ifs
921.841.219 R.C.S ROMANS
(« la Société »)

* * *

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 AVRIL 2024

Ce présent jour, à 08 heures 30, les associés de la Société par Actions Simplifiée **"2A R26"**, au Capital de 1.000 Euros, divisé en 1.000 actions d'1 Euro chacune de valeur nominale, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au café restaurant du centre, 2 rue de la liberté – 26120 Malissard, suivant convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire en entrant en séance.

La feuille de présence révèle que les actionnaires présents détiennent la totalité des actions composant le capital social, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts et aux textes en vigueur.

L'assemblée générale est présidée par Madame Assia LEFEVRE, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le bilan arrêté au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de résultat,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- la lettre de démission de Madame Nathalie RAZE de ses fonctions de Directeur Général.

Le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le rapport du Président et tous les documents qui doivent être présentés à l'assemblée générale ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prescrits par les statuts, ce qui est reconnu par tous les actionnaires présents, chacun en ce qui le concerne.

Ces formalités accomplies, le Président rappelle que l'assemblée générale ordinaire annuelle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Affectation des résultats,
- Quitus aux dirigeants,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Rémunérations des dirigeants,
- Démission de Madame Nathalie RAZE de ses fonctions de Directeur Général et quitus de sa gestion,
- Pouvoirs à conférer pour l'exécution des formalités légales.

Ceci fait, le Président donne lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

SIXIÈME RÉSOLUTION

Constatation de la démission de Madame Nathalie RAZE de ses fonctions de Directeur Général et quitus de sa gestion

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la lettre de démission de Madame Nathalie RAZE de ses fonctions de Directeur Général de la Société, prenant effet à l'issue des présentes décisions, prend acte de ladite démission à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'Assemblée Générale donne à Madame Nathalie RAZE, Directeur Général, quitus de sa gestion pour la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à ce jour.

VOIX POUR : 1.000

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée : unanimité

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autres qu'il appartiendra.

VOIX POUR : 1.000

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée : unanimité

Pour extrait certifié conforme par le Président
Madame Assia LEFEVRE

